L'importance des systèmes de pompage dans l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

Le décret BACS en bref

Le décret BACS (Building Automation & Control Systems) impose l'installation de systèmes d'automatisation et de contrôle dans les bâtiments tertiaires.



→ OBJECTIF : mieux maîtriser

les consommations énergétiques

Quels sont les bâtiments concernés?

Tous les bâtiments dont les équipements ont une puissance nominale supérieure à 70 kW doivent se conformer.

Quelle échéance?

Avant le 1^{er} janvier 2027.



Quels avantages?

Mettre en place un système conforme, c'est :

- → Des économies d'énergie immédiates
- → Une gestion simplifiée et proactive des données grâce à la connectivité
- → Une optimisation de la durée de vie des équipements
- → Un suivi en temps réel des performances

Comment s'y conformer?

Wilo, pionnier du numérique, accompagne la mise en place du décret BACS grâce à ses gammes communicantes et son offre Wilo-Energy Solutions.



Wilo-Stratos MAXO et Wilo-Stratos GIGA2.0-I Les pompes intelligentes de

dernières générations, équipées en usine d'un module Wilo-Connect



Wilo-Stratos PICO Les pompes compatibles

avec des modules intelligents



Wilo-Monitor

Vous pouvez garder un œil sur vos installations partout et à tout moment, améliorant ainsi durablement la sécurité et la rentabilité de vos pompes.

Les pompes et circulateurs Wilo, compatibles avec les attentes du décret BACS, offrent une connectivité avancée, une sécurité renforcée, une fiabilité accrue et un confort optimal dans les bâtiments tertiaires.



Accédez à la documentation : Pompes Collectives Communicantes

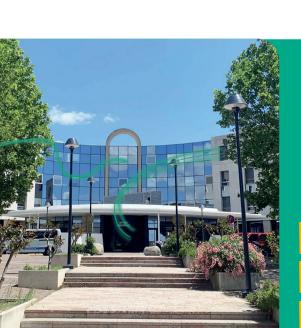




Engagez la transition énergétique simplement

Découvrez Wilo-Energy Solutions, un programme d'audit énergétique gratuit, capable de faire rimer efficience, réduction de la consommation d'énergie et retour rapide sur investissement grâce à des circulateurs et pompes à haut rendement.





Découvrez l'étude de cas Performance

Wilo-Energy Solutions, dans le cadre de la rénovation

de sa chaufferie. Découvrez les résultats :

-65% de consommation électrique des pompes /an

> -225 000 €TTC/an

→ -708 000 kWh de gaz/an

→ -172 tonnes de CO2/an soit 39 000 A/R

Paris-Béziers en TGV